CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2014

PROCES-VERBAL SOMMAIRE

AFFICHE DU 29 AVRIL AU 11 MAI 2014

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 avril 2014, s'est réuni le **LUNDI 28 AVRIL 2014 à 20 H 00,** salle des délibérations, en Mairie des Sables d'Olonne.

*
* *

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que « *Le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* », Monsieur le Maire propose un vote à main levée pour désigner l'ensemble des représentants au sein des différends organismes (syndicats, conseils d'administration, associations, ...).

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

*
* *

- ELECTIONS –

1 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Le Conseil Municipal approuve la composition de la commission consultative des services publics locaux comme suit :

Membres titulaires :

- M. Didier GALLOT, Président
- Mme Brigitte TESSON
- M. Yvan KERVENKA
- M. Gérard MONGELLAZ
- M. Jean-Marie BELLE
- M. Jean-Noël LANDAIS
- M. Gérard MERCIER

Membres suppléants :

- M. Didier LERMITE
- M. Lionel PARISET

- Mme Caroline VIOLOT
- M. Michel BAUDUIN
- Mme Dominique HORDENNEAU
- Mme Monique MORIN

2 - COMMISSIONS MUNICIPALES - DESIGNATION DES MEMBRES

Le Conseil Municipal adopte la composition des commissions suivantes :

➢ **Commission Social – éducation - jeunesse**
- Annie COMPARAT (Vice-Présidente proposée)
- Dominique MAESTRIPIERI
- Hortense DE BEAUCHAINE
- Brigitte TESSON
- Catherine BLAIN
- Dominique TENAUD
- Dominique HORDENNEAU
- Frédéric CHENECHAUD
- Monique MORIN

➢ **Commission Sports**
- Guénaël SEVENO (Vice-Président proposé)
- Lionel PARISET
- Didier PLANSON
- Caroline VIOLOT
- Sophie VERMERIE
- Didier LERMITE
- Martine PATHE
- Loïc PERON
- Gérard MERCIER

➢ **Commission Finances – Ressources Humaines**
- Yvan KERVENKA (Vice-Président proposé)
- Armel PECHEUL
- Brigitte TESSON
- Claire LEGRAND
- Pascale BALLE
- Geoffroy DE BAYNAST
- Jean-Noël LANDAIS
- Jean-François DEJEAN
- Monique MORIN

➢ **Commission Vie des Quartiers et accessibilité**
- Dominique TENAUD(Vice-Président proposé)
- Brigitte TESSON
- Laëtitia MIGNON
- Dominique MAESTRIPIERI
- Gérard MONGELLAZ
- Annie COMPARAT

- Frédéric CHENECHAUD
- Jean-Noël LANDAIS
- Monique MORIN

➢ **Commission Nautisme**
- Lionel PARISET (Vice-Président proposé)
- Didier LERMITE
- Sophie VERMERIE
- Guénaël SEVENO
- Caroline VIOLOT
- Jean-Marie BELLE
- Dominique HORDENNEAU
- Jean-François DEJEAN
- Gérard MERCIER

3 - ADHESION DE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE A DIVERSES ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal confirme l'adhésion de la ville aux associations suivantes :
- Ass. Nationale des Elus du Littoral (A.N.E.L.),
- Ass. Vendéenne des Elus du Littoral (A.V.E.L.),
- Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée (A.M.P.C.V.),
- Association des Villes Marraines,
- Ass. Nat. Maires Stations Classées et Communes Touristiques,
- Fondation du Patrimoine,
- Comité Départemental des Randonnées pédestres,
- Groupements de défense contre les organismes nuisibles,
- Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement de la Vendée (C.A.U.E.).

- ADMINISTRATION GENERALE -

4 - DELEGATIONS DE POUVOIRS AU MAIRE ET CONDITIONS D'EXERCICE PAR LE PREMIER ADJOINT – AJOUT D'UNE SEIZIEME ATTRIBUTION

Le Conseil Municipal décide de charger le Maire, pour la durée de son mandat, d'une seizième attribution qui vient compléter la délibération n°1 du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014, soit « de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas cinq ans et dans la limite de 10 000 € par an » et de donner délégation à Madame Brigitte TESSON, Premier Adjoint, pour exercer, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, ainsi que dans le cas où ce dernier serait personnellement concerné, l' attribution définie en l'espèce et déléguée au Maire.

Les décisions du Maire et du Premier Adjoint dans le domaine ci-dessus énuméré, ne seront prises qu'après avis favorable de la Commission des Adjoints.

5 - INDEMNITES DE SINISTRES – DECISION DE PRINCIPE

Le Conseil Municipal accepte les indemnisations proposées par les assurances pour le remboursement de différents sinistres.

6 - PORT OLONA – S.A.E.M.S.O. - TARIFS 2014 – MANUTENTION, TAXES D'USAGE ET DE STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal adopte les tarifs de manutention, taxes d'usage et de stationnement de la SAEMSO pour l'année 2014.

7 - CALE PRES DE LA JETEE SAINT-NICOLAS – PROLONGATION CONVENTION D'OCCUPATION AVEC LA CCI

Le Conseil Municipal approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la CCI.

8 - T.V.A. DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil Municipal décide que pour les contrats de D.S.P. listés ci-dessous, la collectivité continue d'appliquer les règles régissant la procédure de transfert du droit à déduction de la TVA, soit :

- D.S.P. Piscine du Remblai
- D.S.P. Port de Plaisance Port Olona
- D.S.P. Centre de Congrès

9 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES PASSAGES D'EAU – AVENANT N°1

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public des passages d'eau avec la SAEML Les Sables d'Olonne Développement, en qualité de mandataire solidaire du groupement conjoint avec la S.A. Alternatives Energies, et approuve les nouveaux tarifs modifiant l'article 16 du contrat de délégation de service public et prévoyant à compter du 1er juillet 2014 :

- Gratuité des passagers pour les résidents Sablais et Chaumois.

  Une carte individuelle de résident avec photo obligatoire sera délivrée au tarif de 5,00 €, sur présentation d'un justificatif de domicile (Taxe d'habitation, facture EDF) et du livret de famille.

  La carte de résident sera éditée par le délégataire à ses frais.

  <u>Pour les non résidents</u> :

- Gratuité pour les moins de 4 ans
- Carte mensuelle calendaire 14,00 €
- Carte 10 tickets 8,00 € (en vente chez les Buralistes)
- Ticket à l'unité 1,10 € (vendu sur le bateau)
- Bus Marin 1,20 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à intervenir.

10 - S.A.E.M.S.O. - DELEGUES – AUTORISATION D'EXERCICE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Jean-Marie BELLE à exercer la fonction de Président du Conseil d'Administration de la S.A.E.M.S.O. assurant les missions de Directeur Général.

11 - S.A.E.M.L. « LES SABLES D'OLONNE DEVELOPPEMENT » - DELEGUES - AUTORISATION D'EXERCICE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Jean-Marie BELLE à exercer la fonction de Président du Conseil d'Administration de la S.A.E.M.L. « Les Sables d'Olonne Développement », assurant les missions de Directeur Général.

12 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ECOLE DES FORMATIONS MARITIMES

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 1 558,50 € à l'École des Formations Maritimes.

13 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – OPERATION ROUTE PECHE

Le Conseil Municipal décide d'approuver le paiement d'une subvention de 1 000 € au Comité Régional des Pêches des Elevages Marins des Pays de Loire (COREPEM) au titre de l'opération "Route Pêche" de l'année 2013.

- FINANCES -

14 - FINANCES COMMUNALES – EXERCICE BUDGETAIRE 2014 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°1 décidant d'ouvertures et de virements de crédits dans le Budget Primitif 2014 afin de procéder aux réajustements de crédits liés au fonctionnement des services, à la notification des bases de fiscalité et de la dotation globale de fonctionnement et principal, budget des opérations assujetties à la T.V.A., budget assainissement).

15 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2014

Le Conseil Municipal arrête les taux suivants pour l'année 2014 :

Taxes	Taux 2014
Habitation	15,05%
Foncier bâti	20,72%
Foncier non bâti	26,01%

- RESSOURCES HUMAINES -

16 - FORMATION DES ELUS

Le Conseil Municipal approuve les orientations données à la formation des élus de la collectivité. Les thèmes privilégiés seront notamment :

- les formations en lien avec les délégations et /ou appartenance aux différentes commissions ;
- les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole en public, bureautique, gestion des conflits …) ;
- les fondamentaux de l'action publique locale.

17 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal adopte la modification du tableau des effectifs.

18 - EMPLOI DE CABINET

Le Conseil Municipal décide de rémunérer le 3ème emploi de cabinet à hauteur de 90 % du 2ème chevron de la Hors échelle A (équivalent indice de rémunération 824) et de lui octroyer un régime indemnitaire à hauteur de 90 % du régime indemnitaire de l'emploi administratif le plus élevé occupé par un fonctionnaire.

19 - INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER MUNICIPAL

Le Conseil Municipal décide d'accorder à Monsieur Philippe FUENTES, Trésorier Municipal, l'indemnité de conseil au taux plein, conformément aux prescriptions de l'article 3 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

20 - RECENSEMENT DES CONTRIBUABLES – INDEMNITE AU PERSONNEL DES IMPOTS

Le Conseil Municipal approuve le versement à Olivia PAGEAUD d'une indemnité de 849,65 €.

- CADRE DE VIE – URBANISME – BATIMENTS ET DEVELOPPEMENT DURABLE – AFFAIRES FONCIERES -

21 - MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME – PRESCRIPTION DE LA PROCEDURE

Le Conseil Municipal décide de prescrire une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme afin de répondre aux objectifs présentés et autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette procédure.

22 - TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FAÇADE – INSTAURATION DE L'OBLIGATION DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

Le Conseil Municipal décide de soumettre les travaux de ravalement au dépôt d'une Déclaration Préalable de travaux sur l'ensemble du territoire communal.

23 - TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX – DOSSIER ADMINISTRATIF D'URBANISME

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes d'autorisations nécessaires pour les travaux suivants :

- remplacement d'une partie des ouvrants de la conciergerie de l'hotel de ville
- remplacement d'une partie des ouvrants de la salle des fêtes de la Chaume
- ravalement de l'Institut Sport Océan
- remplacement d'une partie des ouvrants de l'école Clémenceau
- réfection de la toiture du bâtiment Nord de l'école primaire Pajot
- réfection de la toiture d'un logement boulevard Franklin Roosevelt
- réfection de la toiture de l'Eglise Saint Nicolas

24 - MISE AUX NORMES DE L'ACCESSIBILITE ET AMELIORATION DE L'ACOUSTIQUE DE LA SALLE AUDUBON – AVENANTS N°1 AUX LOTS 4, 6 ET 8

Le Conseil Municipal valide les avenants n° 1 aux lots 4, 6 et 8 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

25 - AIDES A L'HABITAT – ATTRIBUTION DES PRIMES VILLE – ANNEE 2014

Dans le cadre de la réhabilitation de l'habitat ancien, le Conseil Municipal décide d'attribuer diverses primes aux propriétaires occupants en fonction de la proposition du Pôle d'Aides à l'Habitat.

26 - AFFAIRES FONCIERES – ACQUISITION DE CANALISATIONS D'ASSAINISSEMENT (EP-EU) AVEC LEVEE DE SERVITUDE DE PASSAGE APPARTENANT AUX CONSORTS BERTHOME SITUEES ALLEE DES CHASSE-MAREE

Le Conseil Municipal décide d'acquérir les canalisations au prix net vendeur de 7 109,89 € TTC et de procéder à la levée de la servitude qui grève la parcelle BI n° 1900 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette cession.

27 - VENTE DE CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE A GEO PLC

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour la vente des Certificats d'Economie d'Energie concernant les travaux de réfection d'ouvrants à GEO PLC pour un montant de 508,93€.

- VOIRIE – ASSAINISSEMENT -

28 - DECLASSEMENT DEFINITIF D'UNE EMPRISE DU CHEMIN COMMUNAL SITUE 95 ROUTE DE L'AUBRAIE

Le Conseil Municipal décide de déclasser définitivement l'emprise du chemin communal situé 95 route de l'Aubraie et représentant 16m² et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la régularisation des emprises concernées.

- ACTIVITES NAUTIQUES – GESTION ET SECURITE DE LA PLAGE -

29 - INSTITUT SPORTS OCEAN : TARIFS « JEUX CONCOURS » DE L'OFFICE DE TOURISME

Le Conseil Municipal décide de voter la proposition suivante : * Une sortie en Fillao pour 4 personnes d'une valeur de 72 € comme lot du jeu concours organisé par l'office de tourisme.

30 - INSTITUT SPORTS OCEAN : TARIFS PARKING ADHERENTS DE L'ASSOCIATION CANOE KAYAK COTE DE LUMIERE

Le Conseil Municipal décide de voter la réduction de 20 % pour le stationnement des embarcations (pirogue ou aviron) des licenciés de l'association Canoë Kayak Côte de Lumière.

31 - INSTITUT SPORTS OCEAN - TARIFS ACTIVITE NAUTIQUE : LONGE COTE

Le Conseil Municipal décide de voter le tarif suivant :

LIBELLE	DUREE	TARIF
Forfait 10 séances	1h30	80 €

32 - INSTITUT SPORTS OCEAN – TARIF COMMERCIAL, SECTEUR NAUTIQUE

Le Conseil Municipal décide d'accorder une réduction de 15 % valable sur les inscriptions réalisées le 10 mai pour les stages de voiles organisés durant la période du 7 au 11 juillet et du 25 au 29 août 2014.

33 - INSTITUT SPORTS OCEAN – TARIFS ACTIVITE NAUTIQUE : « WEB MARKETING »

Le Conseil Municipal décide d'accorder l'offre suivante : 6 sorties pour 4 personnes représentant un montant de 432 €.

34 - INSTITUT SPORTS OCEAN – TARIFS ACTIVITE NAUTIQUE : « TOUTES VOILES DEHORS »

Le Conseil Municipal approuve l'augmentation de tarif comme suit :

	Tarif 2013	TARIF 2014
Toutes voiles dehors	19,00 €	19,12 €

35 - INSTITUT SPORTS OCEAN – VENTES AMBULANTES SUR LA PLAGE

Le Conseil Municipal fixe à 649 € pour la période du 1er avril au 30 septembre 2014 le tarif des ventes ambulantes sur la plage (tarif forfaitaire par vendeur).

36 - INSTITUT SPORTS OCEAN – SUBVENTIONS AUX MANIFESTATIONS NAUTIQUES 2014

Le Conseil Municipal arrête le montant des subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	ANIMATIONS	SUBVENTION
Les Sables – Les Açores – les Sables. (SNS)	Aller et Retour juillet 2014	30 000 €
Olona Cup (SNS)	12 au 14 juillet 2014	2 000 €
Coupe de france de Surf (OSC)	27 et 28 septembre 2014	2 000 €
Championnat de France de WS (CKCL)	30 octobre au 02 novembre 2014	4 000 €
Traversée de la Baie avec palmes (CAPS)	26 avril 2014	400 €
Vendée VA'A (CKCL)	29 mai au 31 mai 2014	6 000 €

Et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions avec les associations :

- SNS (Les Sables – Les Açores- Les Sables) (Olona Cup)
- Olona Surf Cup (Coupe de France)
- Canoë Kayak Côte de Lumière (Championnat de France de WS) (Vendée VA'A)
- Club d'Archéologie et de Plongée (Traversée de la baie avec palmes)

37 - INSTITUT SPORTS OCEAN – POINT ANIMATION PLAGE : SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES

Le Conseil Municipal arrête le montant des subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	ANIMATIONS	SUBVENTION
SEC VOLLEY BALL	Tournois (1 500 €)	1 500 €
COMITE DE VENDEE DE VOLLEY BALL	Tournois	500 €
SEC HANDBALL	Tournois	800 €
COMITE DE VENDEE DE HANDBALL (petits princes)	Tournois	150 €
TIGRES VENDEENS ETOILE CHAUMOISE FOOTBALL	Tournois	150 €
DELEGATION DEPARTEMENTALE CROIX ROUGE	Animations, Informations public	200 €
TCS (beach tennis)	Tournois	150 €

Et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions avec les associations :

- SEC Volley Ball
- Comité de Vendée de Volley Ball
- SEC Handball
- Comité de Vendée de Handball
- TVEC (Tigres Vendéens Etoile Chaumoise)
- Délégation Départementale de la Croix Rouge
- TCS (Tennis club Sablais)

38 - INSTITUT SPORTS OCEAN – CONVENTION POUR UNE PRESTATION DE PHOTOFILMAGE

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de partenariat établie entre la Ville des Sables d'Olonne et la société H2O d'Anne-Sophie RENAUD et autorise Monsieur le Maire à la signer, et autorise la Société d'Anne-Sophie RENAUD à positionner un point de vente sur le site de Tanchet, dans l'enceinte de l'Institut Sports Océan.

39 - CONVENTIONS DE PRESTATIONS AVEC L'ASSOCIATION SNSM

Le Conseil Municipal approuve les termes des conventions établies entre la Ville des Sables d'Olonne et la Société Nationale de Sauvetage en Mer, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à les signer, décide de verser une subvention de 2 000 € à la Station SNSM des Sables d'Olonne en contrepartie de la mission relative au balisage, et approuve le versement d'une subvention calculée sur la base de 7 € par sauveteur et par jour de service au siège de la SNSM en contrepartie de la mission relative au recrutement du personnel de surveillance.

- DEVELOPPEMENT CULTUREL -

40 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE ET L'ASSOCIATION « LE DROLE DE FESTIVAL »

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat entre la Ville des Sables d'Olonne et l'association « le drôle de festival » et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

41 - MUSEE – DEPOT D'OEUVRES DU CENTRE NATIONAL DES ARTS PLASTIQUES AU MUSEE DE L'ABBAYE SAINTE-CROIX

Le Conseil Municipal approuve ce dépôt et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de dépôt.

42 - MUSEE – PARTENARIAT ENTRE LE POLE TOURISTIQUE INTERNATIONAL VENDEE COTE DE LUMIERE ET LE MUSEE DE L'ABBAYE SAINTE-CROIX

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat entre le Pôle Touristique International Vendée Coté de Lumière et le musée de l'Abbaye Sainte-Croix des Sables d'Olonne, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

- EDUCATION – JEUNESSE -

43 - TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE L'ARMANDECHE – ETE 2014 – SUPPLEMENTS DE CAMPS ET ACCUEIL DE GROUPES EXTERIEURS PENDANT L'ETE 2014 ET L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

Le Conseil Municipal approuve les tarifs 2014.

- ANIMATION -

44 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE ET L'ASSOCIATION « LES SABLES TRADITION »'

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat entre la Ville des Sables d'Olonne et l'association « Les Sables Tradition » et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

- QUESTIONS DIVERSES -

Information au Conseil Municipal sur les points suivants :

- ETUDE FINANCIERE SUR LE CONTRAT VINCI
- RESILIATION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU PORT A SEC

*
* *